

**LES PROBLEMES DE RENTREE ET DES HSA**

Après la tenue de la réunion syndicale de jeudi dernier, nous avons demandé un rendez-vous avec Mme la Proviseur ; nous lui ferons part vendredi prochain de ce qui a été l'objet de nos échanges sur :

- 1) les emplois du temps des élèves et des enseignants
- 2) la composition des classes et les effectifs surchargés dans les classes de seconde et de Terminale en particulier
- 3) sur les groupes de langue
- 4) sur les problèmes soulevés par la restitution **tardive** de la troisième classe de TES sans dédoublement
- 5) l'enseignement de la langue renforcée en terminale
- 6) les heures supplémentaires(HSA)**
- 7) la mise en place de la continuité du service public dans la perspective de la pandémie de la grippe A H1N1.
- 8) La restructuration de la vie scolaire

Nous voulons attirer ici votre attention sur le problème posé au lycée par l'attribution plus importante que prévues d'heures supplémentaires, du fait notamment de la création d'une classe de TES. (Rappelons que son maintien avait été exigé avec insistance par les élus au CA auprès de du chef d'établissement et auprès de l'Inspection d'Académie qui nous avait adressé une fin de non recevoir.)

Un certain nombre d'entre elles dont l'heure de 1<sup>ère</sup> chaire sont certes inévitables dans la constitution de certains services. Elles permettent aussi de compenser les pertes lourdes du pouvoir d'achat.

Néanmoins, rappelons d'abord que tout enseignant peut réglementairement refuser toute HSA, au-delà de la première, heure de 1<sup>ère</sup> chaire incluse (par exemple un certifié qui effectue 18 heures de cours avec une heure de 1<sup>ère</sup> chaire peut refuser un service de 19 heures)

Elles engendrent par ailleurs de nombreuses difficultés :

- 1) Les HSA provoquent soit des suppressions de postes, soit des compléments de service : elles empêchent l'affectation d'un nouveau collègue dans un établissement, en contraignent d'autres à des compléments de service et à se retrouver à cheval sur deux établissements ; elles grippent enfin le mouvement inter et intra-académique. Ainsi de nombreux collègues dans l'Académie de Versailles n'ont pu obtenir un poste fixe dans un établissement.
- 2) Elles alourdissent substantiellement la charge de travail, en particulier, lorsqu'elles se traduisent par la prise en charge d'une classe supplémentaire dans un service
- 3) Elles accèdent l'idée que l'on peut augmenter un service sans détériorer sa qualité et sans réduire la disponibilité des enseignants
- 4) Elles tendent à occulter le fait qu'il est urgent de revaloriser le métier d'enseignant dont l'érosion du pouvoir d'achat se poursuit tandis que celui d'un cadre du secteur privé à niveau d'étude égal augmente (un certifié néorecruté gagne 1,2 SMIC et un certifié au 11<sup>ème</sup> échelon l'équivalent d'un certifié au 9<sup>ème</sup> en 1981)
- 5) Dans le cadre des discussions au mois de Janvier prochain sur la **revalorisation** de nos métiers, prévues avec le Ministre Luc Chatel, **il ne saurait être question de la troquer contre une modification de nos statuts**, portant sur une augmentation de nos services hebdomadaires (actuellement de 15h pour un agrégé et de 18h pour un certifié)

**Enfin, il est et sera indispensable d'obtenir leur transformation en heures postes.**

Faut-il rappeler qu'au lycée une pétition contre les HSA avait obtenu l'adhésion d'un très grand nombre de collègues.